

1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Isopropyl Alcohol %99

Marque : Rexall Solutions

Code Produit :RX590263, ACR590263

Usage du produit: Solvant désinfectant;Pour des fins de recherche en laboratoire.

Fournisseur Rexall Solutions
27 Keefer Rd,
St. Catharines, ON L2M 6K4

Emergency Phone # : CANUTEC's 24-hour number (1-888-CAN-UTEC (226-8832) or 613-996-6666)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Peut former des peroxydes explosifs.

WHMIS Classification

B2	Liquide inflammable	Liquide inflammable
D2B	Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Produit irritant modéré pour les yeux

Classification SGH

Liquides inflammables (Catégorie 2)

Irritation cutanée (Catégorie 3)

Irritation oculaire (Catégorie 2A)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3)

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogramme



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H316	Provoque une légère irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

HMIS Classification

Danger pour la santé: 2
Danger chronique pour la santé: *
Inflammabilité: 3
Dangers physiques: 0
Réactivité: 1

Ratio NFPA

Danger pour la santé: 2
Feu: 3
Danger de réactivité: 1

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Synonymes : Isopropanol

Formule : C₃H₈O

Poids moléculaire : 60.10 g/mol

No.-CAS	No.-CE	No.-Index	Concentration
2-Propanol			
67-63-0	200-661-7	603-117-00-0	<=100%

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Condition d'inflammabilité

Inflammable en présence d'une source d'allumage si la température est plus haute que le point d'éclair. Tenir à l'écart de la chaleur/étincelles/feu/surface chaude. Défense de fumer.

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Produits de combustion dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de carbone

Donnée d'explosivité - sensibilité à un impact mécanique

donnée non disponible

Donnée d'explosivité - sensibilité à une décharge statique

donnée non disponible

Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13).

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conditions de stockage sûres

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Manipuler et stocker sous gaz inerte. Hygroscopique.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
2-Propanol	67-63-0	VEMP	400 ppm 983 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	200 ppm	Canada. British Columbia OEL
		STEL	400 ppm	Canada. British Columbia OEL
		STEL	400 ppm 984 mg/m ³	Canada. Alberta, Occupational Health and Safety Code (table 2: OEL)
		TWA	200 ppm 492 mg/m ³	Canada. Alberta, Occupational Health and Safety Code (table 2: OEL)
		STEL	500 ppm 1,230 mg/m ³	Canada. Alberta, Occupational Health and Safety Code (table 2: OEL)
		TWA	400 ppm 983 mg/m ³	Canada. Alberta, Occupational Health and Safety Code (table 2: OEL)
		VECD	500 ppm 1,230 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Contact total

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.4 mm

Temps de pénétration: 480 min

Matériel testé :Camatril® (KCL 730 / Aldrich Z677442, Taille M)

Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.2 mm

Temps de pénétration: 60 min

Matériel testé :Dermatril® P (KCL 743 / Aldrich Z677388, Taille M)

Source des données: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Téléphone +49 (0)6659 87300, e-mail sales@kcl.de, Methode test: EN374

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation dans un quelconque scénario d'utilisation.

Protection des yeux

protection faciale et lunettes de sécurité Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau et du corps

vêtements étanches, Tenue de protection antistatique ignifuge, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles techniques spécifiques

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme liquide

Couleur incolore

Données de sécurité

pH donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation -89.5 °C (-129.1 °F)

Point d'ébullition 81.0 - 83.0 °C (177.8 - 181.4 °F)

Point d'éclair 12.0 °C (53.6 °F) - coupelle fermée

Température d'inflammation 425 °C (797 °F)

Température d'auto-inflammabilité	425.0 °C (797.0 °F)
Limite d'explosivité, inférieure	2 %(V)
Limite d'explosivité, supérieure	12.7 %(V)
Pression de vapeur	43.2 hPa (32.4 mmHg) à 20.0 °C (68.0 °F) 58.7 hPa (44.0 mmHg) à 25.0 °C (77.0 °F)
Densité	0.78 g/cm ³
Hydrosolubilité	complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 0.05
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Odeur	d'alcool
Seuil olfactif	donnée non disponible
Taux d'évaporation	3.0

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Matières à éviter

Oxydants, Anhydrides d'acide, Aluminium, Composés halogénés, Acides

Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de carbone
Autres produits de décomposition - donnée non disponible

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Oral(e) DL50

DL50 Oral(e) - rat - 5,045 mg/kg

Remarques: Effet comportemental: Temps de sommeil modifié (y compris la modification du réflexe général de posture) Effet comportemental: Somnolence (activité générale diminuée)

Inhalation CL50

CL50 Inhalation - rat - 8 h - 16000 ppm

Dermale DL50

DL50 Dermale - lapin - 12,800 mg/kg

Autres informations sur la toxicité aiguë

donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - lapin - Irritation légère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - lapin - Irritation des yeux - 24 h

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales

donnée non disponible

Cancérogénicité

Ce produit est un élément ou contient un élément ne pouvant être classé quant à ses effets cancérogènes selon les normes des organisations suivantes : IARC, ACGIH, NTP ou EPA.

IARC: 3 - Group 3: N'est pas classé comme cancérogène pour l'Homme (2-Propanol)

Toxicité pour la reproduction

donnée non disponible

Tératogénicité

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (SGH)

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (SGH)

donnée non disponible

Danger par aspiration

donnée non disponible

Signes et Symptômes d'une Exposition

Dépression du système nerveux central, une exposition répétée ou prolongée peut causer : Nausée, Migraine, Vomissements, narcose, Somnolence, la surexposition peut causer des effets légers ou irréversibles au foie

Effets synergiques

donnée non disponible

Information supplémentaire

RTECS: NT8050000

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Toxicité**

Toxicité pour le poisson	CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 9,640.00 mg/l - 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50 - Daphnia magna - 5,102.00 mg/l - 24 h
	Immobilisation CE50 - Daphnia magna - 6,851 mg/l - 24 h
Toxicité pour les algues	CE50 - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) - > 2,000.00 mg/l - 72 h
	CE50 - Algae - > 1,000.00 mg/l - 24 h

Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

Mobilité dans le sol

donnée non disponible

Évaluation PBT et vPvB

donnée non disponible

Autres effets néfastes

donnée non disponible

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Produit

Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration mais faire très attention en allumant puisque ce produit est hautement inflammable. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT (US)

Numéro ONU: 1219 Classe: 3 Groupe d'emballage: II

Nom d'expédition des Nations unies: Isopropanol

Quantité à reporter (RQ):

Polluant marin: No

Poison Inhalation Hazard: Non

IMDG

Numéro ONU: 1219 Classe: 3 Groupe d'emballage: II EMS-No: F-E, S-D

Nom d'expédition des Nations unies: ISOPROPANOL

Polluant marin: No

IATA

Numéro ONU: 1219 Classe: 3 Groupe d'emballage: II

Nom d'expédition des Nations unies: Isopropanol

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTAIRES

WHMIS Classification

B2	Liquide inflammable	Liquide inflammable
D2B	Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Produit irritant modéré pour les yeux

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Rexall Labs, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.